

Aperçu sur les évaluations d'impact au Canada

Rapport du premier trimestre 2025-2026 en un coup d'œil

Le Canada veut de bons projets qui créent des emplois et d'autres avantages aujourd'hui, et qui soutiennent nos ressources pour l'avenir. **La Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)** du Canada fournit des évaluations qui sont opportunes, efficaces et axées sur ce qui importe. Pour ce faire, elle procède à des évaluations qui équilibrent la croissance économique et la protection de l'environnement, les droits des Autochtones et d'autres enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens.

En fait, selon Bloomberg New Energy Finance,

« **Le Canada possède l'un des cadres d'évaluation d'impact les plus crédibles au monde.** » ¹

Projets

Ventilation

Nombre d'évaluations fédérales actuelles de grands projets en cours au Canada :

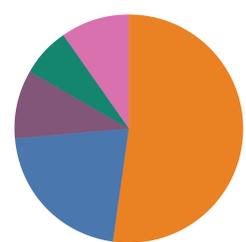
43

Par secteur*

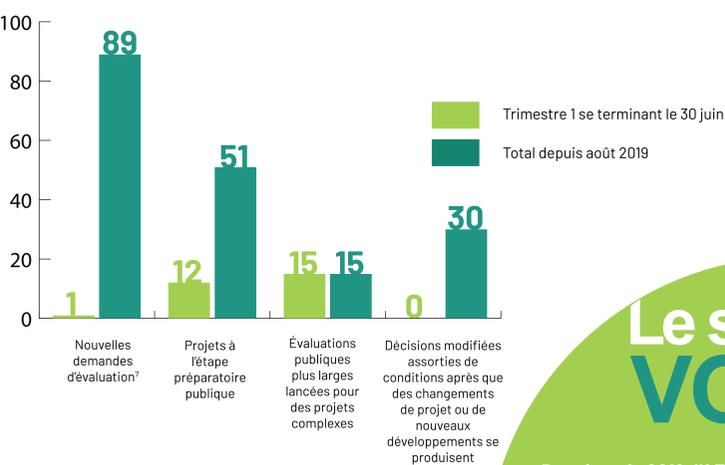
- 22 Exploitation minière
- 10 Transports⁵
- 4 Pétrole et gaz
- 3 Autres
- 4 Production d'énergie⁶

Par phase ou approche

- 19 Évaluations larges dirigées par l'AEIC (projets complexes)
- 13 Évaluations de l'étape préparatoire
- 8 Remplacée par un processus provincial
- 3 Renvoi à une commission d'examen indépendante (projets très complexes)



Progrès des évaluations



¹Scores de production de métaux liés à la transition énergétique : Australia Top, Bloomberg NEF, 5 juillet 2023, pp. 15-16.

²Toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2025. Nos rapports trimestriels se terminent le 30 juin, le 30 septembre, 31 décembre et le 31 mars.

³À l'exclusion de la demande d'évaluation régionale de la Formation de Montney, pause en tenant compte des élections fédérales et des modifications législatives.

⁴Lorsque les projets sont multisectoriels, seul le secteur principal a été identifié.

⁵Comprend les chemins de fer, les autoroutes, les ponts, les aéroports, les ports et les aéroports.

⁶Comprend les projets nucléaires, les lignes de transport d'énergie, les barrages, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne extracôtière.

⁷Tous les types.

Surveillance

Inspections (sur place et hors site)

7 Trimestre 1 se terminant le 30 juin

307 Total depuis août 2019



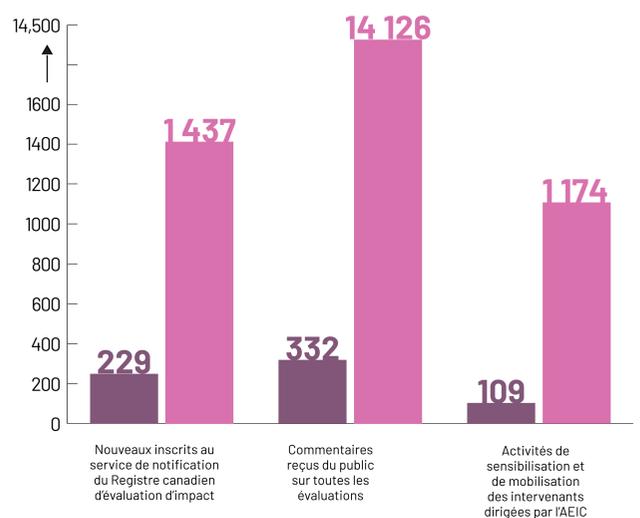
Le saviez-vous ?²

Depuis août 2019, l'AEIC a reçu **89 DEMANDES** du public pour différentes formes d'évaluation. Nous avons **EXAMINÉ ET RÉPONDU À TOUTES CES DEMANDES** dans les **90 JOURS**.³

La **LEI** ne s'applique qu'aux **PROJETS LES PLUS COMPLEXES**, à savoir ceux qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

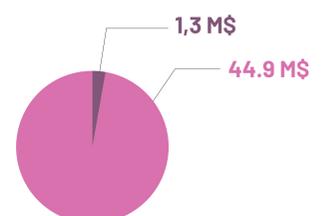
Depuis 2019, en moyenne **HUIT** grands projets par année sont assujettis au processus en vertu de la LEI. **QUARANTE POUR CENT** de ces projets ont terminé le processus, dont bon nombre dans un **DÉLAI DE SIX MOIS**.

Participation

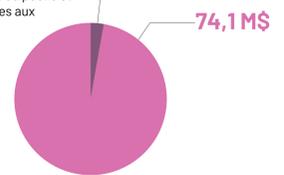


Trimestre 1 se terminant le 30 juin

Total depuis août 2019



Aide financière que nous avons allouée sous forme de subventions et de contributions pour appuyer la participation du public et des Autochtones aux évaluations



Aide financière que nous avons allouée sous forme de subventions et de contributions pour appuyer la capacité autochtone dans les évaluations d'impact

Décisions

Trimestre 1 se terminant le 30 juin

Total depuis août 2019

Demandes d'évaluation (tous types)

Oui, l'évaluation est justifiée	0	7
Non, l'évaluation n'est pas justifiée	1	85

Décisions préliminaires relatives à l'ÉI (étape préparatoire de 180 jours)

Aucune évaluation supplémentaire n'est requise	2	17
Large ÉI requise (projet complexe)	2	22

Décisions relatives à l'ÉI de projets complexes

Complété, avec des conditions pour gérer les effets fédéraux négatifs	0	1
---	---	---

Décisions de procéder à une substitution*

	0	4
--	---	---

*À l'heure actuelle, la Colombie-Britannique est la seule province à avoir conclu une entente de collaboration qui facilite la substitution.

Décisions d'évaluations environnementales

Autorisée à aller de l'avant (sous conditions)	0	18
Non autorisée à aller de l'avant	0	4

Vous cherchez plus d'informations sur nos projets?

Consultez le **Registre canadien d'évaluation d'impact** pour des informations détaillées.



Agence d'évaluation d'impact du Canada

Impact Assessment Agency of Canada

Canada